

Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 24 juin 2019

Villers-Saint-Frambourg – Ognon

En L'an deux mil dix-neuf, 24 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Villers St Frambourg - Ognon légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Laurent NOCTON, Maire.

Etaient présents : Mmes Claudine BALANDRA, Laure de LAPLAGNOLLE, Malia UKISHIMA, Denise JAGIELLO, Odile GENEST, Emilie BONAMY MM Francis CLEREL, Emile CRANE, Emeric DARRAS, Charles LECLÈRE, Yves MÉNEZ, Gilbert PERRIER, Géraud MADELAINE,

Excusés ayant donné pouvoir : Catherine PERON-LECLERCQ donne pouvoir à Emile CRANE, Valérie GOBERT-ROZÉ donne pouvoir à Laurent NOCTON, Bernadette LEBORGNE donne pouvoir à Claudine BALANDRA, Jean-Baptiste GENDROT donne pouvoir à Géraud MADELAINE, Stéphanie MAILLY donne pouvoir à Odile GENEST, Nathalie KIELIGER donne pouvoir à Charles LECLERE

Absents : Jérémy VARIN, Valentine DENJOY, Michel GOHET, Paul BRYCHCY et Jean-Philippe DETIENNE arrivés ensuite

Secrétaire de séance : Mme Emilie BONAMY

14 puis 16 présents + 6 pouvoirs

oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2019
3. Vote des Taxes Fiscales 2019
4. Subvention du Conseil Départemental classe maternelle en R.P.I
5. Taxe d'aménagement
6. Cimetière – mise en place cavurne
7. Contrat Enfance Jeunesse
8. Convention sur la gestion des Hydrants
9. Départ en retraite d'un agent communal
10. Etude de prise de compétence eau potable et assainissement des communes aux communautés de communes
11. Recomposition du Conseil Communautaire de la CCSSO
12. Convention des droits des sols avec le service instructeur SIMOH
13. Projet Charte PNR

oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Émilie Bonamy
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2019.** Question de Monsieur Menez sur la convention vétérinaire et sur la convention avec la SPA. La convention vétérinaire a été appliquée récemment pour les chats errants.
3. **Vote des taxes fiscales 2019.** Le sous-préfet nous signale qu'il faut rectifier le montant du taux du foncier non bâti qui avait été voté lors d'un précédent Conseil. Celui-ci avait été voté à la baisse, mais cette baisse doit respecter le même pourcentage que celui de la taxe d'habitation. Le taux passera à 49,35 au lieu de 51,04 ce qui aura un faible impact, puisque la diminution de recettes pour la Mairie sera d'environ 1200€
4. **Subvention du Conseil départemental classe maternelle en RPI** : chaque année, le Conseil départemental nous alloue une subvention de 4 000 € pour la rémunération du poste d'ASTEM. Nous renouvelons donc notre demande pour cette année.
5. **Taxe d'aménagement.** Du fait de nouveaux textes promulgués, il nous faut redélibérer sur notre précédente décision pour pouvoir l'appliquer l'année prochaine. Pour rappel, la taxe d'aménagement pour une construction nouvelle a été créée pour financer les équipements publics de la commune. Son taux actuel de 3 % est maintenu. Le montant forfaitaire de 2000 € est maintenu pour une place de stationnement non couverte s'il n'y a pas d'emplacement pour 2 places de stationnement couvertes.

6. **Cimetière** – la mise en place de 5 cavurnes est à l'étude pour les urnes funéraires. Les concessions seront de 80 sur 80 cm. Une plaque de marbre pourra être gravée. La durée choisie pour la concessions des cavurnes est la plus longue, cad trentenaire. On distingue la vente du caveau et vente de la concession (180€).
7. **Contrat Enfance Jeunesse** :Le conseil autorise monsieur le Maire à signer son renouvellement pour 3 ans afin d'apporter un soutien aux activités en faveur de la jeunesse.
8. **Convention sur la gestion des hydrants** : la convention concerne l'entretien des poteaux à incendie. Il y a 15 poteaux au total, soit 5 poteaux à Ognon et 10 à Villers. Le tarif annuel estimé est de 442,50€ HT/an.
9. **Départ en retraite d'un agent communal** - Délibération instituant l'octroi d'un cadeau de départ en retraite réalisé. par la collectivité pour tous les agents Cela concerne actuellement Mme Neau.
10. **Étude de prise de compétence eau potable et assainissement des communes aux communautés de commune.** La ville de Senlis est contre le transfert de compétences à la communauté de communes ce qui risque de défavoriser les petites communes qui auront sans doute plus de mal à avoir leurs subventions. La commune de VSFO est favorable au transfert, dans une optique de solidarité avec les autres communes rurales.
11. **Recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise, Villers-Saint-Frambourg - Ognon** : les communes ont la possibilité lors du prochain renouvellement des Conseils municipaux en 2020 de définir la recombposition du Conseil Communautaire. Le Conseil municipal opte pour l'accord local numéro 5 où nous garderions 2 sièges (au lieu d'un seul dans l'accord initialement proposé)
12. **Convention des droits des sols avec le service instructeur SIMOH.** Tous les dossiers d'urbanisme vont être instruits par le Service Instructeur Mutualisé d'Oise et d'Halatte (alors qu'Ognon ne le délégait pas jusqu'ici)
13. **Projet Charte PNR** : le vote de cette délibération est repoussé à septembre afin de prendre le temps de lire la charte. Dossier volumineux et souhait d'émettre un certain nombre de réserves à l'unanimité des membres du conseil.

Questions diverses

- Revoir le contrat des lanternes dans le village. 4 lanternes sont à changer
- Point concernant l'étude de travaux d'assainissement à inscrire au prochain ordre du jour. Le conseil décide de facturer à ceux qui n'ont pas fait les travaux (312€)
- Demande de Denise Jagiello d'interdire les barbecues dans les pâtures à Ognon
- Remarque sur l'entretien des jachères : il y a des dates imposées par rapport aux petits animaux
- Point voisins vigilants. Bonnes pratiques à respecter
- Date du 7 septembre retenue pour la journée des associations et des nouveaux arrivants.
- Inauguration de la rénovation du presbytère à prévoir avec l'Etat et le département après réception des travaux
- Une formation au massage en cas d'arrêt cardiaque sera proposée par deux médecins de VSFO fin septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 22h40.

LE MAIRE

Laurent NOCTON

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Emilie BONAMY



Affiché le 1.07.2019